

MARSEILLE : Renaud MUSELIER : « 10 000 tests de dépistage gratuits pour les entreprises disponibles dès mardi »

Depuis la rentrée, les entreprises font face à une hausse du nombre de dépistages de salariés malades, ou de collaborateurs ayant été en contact avec une personne malade, entraînant des périodes de quarantaine qui pénalisent l'activité de l'entreprise au moment où la relance est indispensable.



« Il est impératif que notre activité économique reprenne ! Il faut que les entreprises soient en mesure de maintenir leur activité dans des conditions sanitaires optimales : la protection des salariés doit être la priorité. La prévention est un principe majeur de lutte contre la COVID-19 et à ce

titre, l'accès rapide de la population aux tests de dépistage est un enjeu de santé publique et un enjeu économique.

C'est la raison pour laquelle, la Région a souhaité mettre à disposition des entreprises, 30 000 tests de dépistage rapide :

*10 000 tests livrés dès mardi 22 septembre, à destination des TPE, remplissant les critères d'éligibilité.**

Plusieurs milliers de tests supplémentaires arriveront sous trois semaines pour faire face à la progression de la pandémie dans toute la région.

Ces tests de dépistage sérologique vérifient la présence d'anticorps, signe de la contamination actuelle et/ou passée du virus. Ils fonctionnent également sur les personnes asymptomatiques. Leur usage est simple, il s'agit de prélever une goutte de sang sur le doigt, qui est ensuite déposée sur un appareil à usage unique avec un résultat visible sous 15 minutes. Ce test permettra aux chefs d'entreprises de prendre des décisions rapides quant au maintien ou au retour à l'emploi des salariés contaminés. En tant que chef de file du développement économique, il en va de notre responsabilité d'accompagner les entreprises régionales. Depuis les premiers jours de la crise nous sommes à leurs côtés afin que personne ne soit laissé au bord du chemin » **a déclaré Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France.**

Vous souhaitez bénéficier d'un test de dépistage rapide ?

Rendez-vous sur le site : www.mareregionsud.fr/tests-covid pour connaître les critères d'éligibilité de ce dispositif et pour bénéficier de tests de dépistage gratuits pour vos salariés !*

RAPPEL

Depuis le début de la crise, la Région s'est tenue aux côtés des entreprises

en injectant plus de 700 millions avec ses partenaires et l'Etat qui ont permis de soutenir 400 000 entreprises et sauver plus de 20 000 emplois grâce aux dispositifs engagés. Sur les 13 millions de masques commandés par la Région, ce sont près de 3 millions qui ont pu bénéficier aux entreprises. Aujourd'hui, même si l'activité redémarre progressivement, l'augmentation du nombre de cas et les nouvelles mesures de restrictions pénalisent une reprise économique durable